

LA PEDAGOGIE COOPERATIVE

Commencer, oui, mais comment ?

Les premières tentatives doivent être soigneusement préparées et menées jusqu'au bout de la démarche coopérative. Le développement de la coopération dépend de l'âge des enfants, de leur maturité (degrés de responsabilité, d'autonomie, de sociabilité), de leur passé scolaire, de l'expérience préalable du maître, des habitudes dans l'école, de l'environnement social, des attentes des parents, des conditions matérielles ...

Rappelons, tout d'abord, que la décision d'installer dans la classe des rapports de coopération est un choix délibéré de l'adulte responsable qui entend respecter les valeurs des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Installer des rapports de coopération passe, d'abord, par la mise en place d'un climat de confiance où chacun sait qu'il est reconnu et respecté. Le message doit être clair : "Nous allons travailler ensemble, dans le plus grand respect de chacun, avec le maximum de justice."

Installer des rapports de coopération ne signifie pas que l'adulte abandonne ses responsabilités, au contraire. Il doit en particulier, assurer la présentation et le respect des contraintes institutionnelles (Instructions Officielles, programmes ...) et des contraintes émanant de l'environnement.

Le maître doit assurer à la fois les fonctions d'animateur et de gestionnaire des relations, des projets d'activités, des apprentissages.

L'animateur est le catalyseur des relations dans le groupe. Il est donc chargé de faciliter l'expression, la communication, d'aider à la prise en compte des émotions, de l'affectivité, d'aider à la régulation des comportements individuels, mais aussi de faire émerger des règles de vie, d'assurer le règlement des conflits. Il doit être capable de se décentrer, d'avoir une attitude accompagnatrice, explicative, et non directive ou autoritaire. Il veillera notamment à arrêter net la première moquerie gratuite, une marque de racisme, toute agression physique ou morale. Le gestionnaire est le catalyseur des projets d'activités. Il gèrera (ou aidera à gérer) les finances, les matériaux, les outils, les compétences, l'espace, le temps... Il favorisera la mise en place d'un champs d'expérimentation riche et ouvert.

Les fonctions d'animateur et de gestionnaire serviront tout autant dans les apprentissages. Il s'agira de :

- former et organiser les groupes,
- favoriser l'expression, la communication, la décentration, la réflexion en acceptant

l'erreur, en jugeant les actes et non les personnes.

Il faudra enfin assurer comme dans toute pédagogie, les fonctions du spécialiste disciplinaire, de l'expert, mais en cohérence avec la démarche coopérative :

- apporter (ou choisir dans le vécu du groupe) des situations ouvertes qui aient du sens pour l'enfant.

- apporter les connaissances indispensables au bon moment,
- guider si le besoin s'en fait sentir,
- encourager la "mastication" du savoir,
- assurer la réappropriation individuelle du travail fait en groupe,
- assurer les réinvestissements à travers de nouvelles situations,
- assurer les évaluations.